

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 612**5 juin 2003****SOMMAIRE**

Active Capital Securities Holdings S.A., Luxembourg	29372	Ipsen S.A., Luxembourg	29330
Alison Investments S.A., Luxembourg	29374	Lafin S.A., Luxembourg	29374
Arvem S.A., Luxembourg	29360	Lynch Holding S.A., Luxembourg	29343
Bundy Holding S.A., Luxembourg	29373	Mainsoft S.A., Luxembourg	29360
Bureau Service Laurent & Cie, S.à r.l., Luxembourg	29373	Medianet Group Holding S.A., Luxembourg	29362
Cameli & Co Finance (Holding) S.A., Luxembourg	29372	Megapode S.A., Munsbach	29331
Cameli & Co Finance (Holding) S.A., Luxembourg	29372	Megapode S.A., Munsbach	29335
Canillac Holding S.A., Luxembourg	29369	Menelaus S.A.H., Luxembourg	29373
Cep d'Or S.A., Hettermillen	29359	Merck-Finanz Holding A.G., Luxembourg	29336
Clearstream Banking S.A., Luxembourg	29344	Multiflex S.A.H.	29372
Clearstream Banking S.A., Luxembourg	29346	Multiflex S.A.H.	29375
Continental Union Investments S.A., Luxembourg	29335	Nagro S.A., Luxembourg	29343
Cosmos Participations S.A., Luxembourg	29353	Neutral Holding S.A., Luxembourg	29353
Cosmos Participations S.A., Luxembourg	29353	Novaelux Holding S.A., Luxembourg	29343
De Felice, S.à r.l., Rodange	29370	Penisola Estates, S.à r.l., Luxembourg	29360
Dudinka Holding S.A., Luxembourg	29376	Promofi S.A., Luxembourg	29376
Elitemodel.com S.A., Luxembourg	29330	Select Investments & Management, S.à r.l., Luxembourg	29354
Elitius & Associés S.A., Luxembourg	29371	Silver Stone Holdings S.A., Luxembourg	29371
Elitius & Associés S.A., Luxembourg	29371	SREI (Greece), S.à r.l., Luxembourg	29354
Euro Invest Management S.A., Luxembourg	29370	SREI Ishin, S.à r.l., Luxembourg	29359
Eurodata S.A., Luxembourg	29375	SREP France, S.à r.l., Luxembourg	29362
Finantex S.A., Luxembourg	29375	Srei (Spain), S.à r.l., Luxembourg	29359
Finora S.A. Holding, Luxembourg	29352	Stili S.A., Luxembourg	29346
Galaxy, S.à r.l., Luxembourg	29330	Tell Holding S.A., Luxembourg	29362
Geram International Holding S.A., Luxembourg	29376	Vador Investments S.A., Luxembourg	29374
Hersen Production International S.A., Luxembourg	29373	Viale Bodio Investments, S.à r.l., Luxembourg	29341
1907 Holding, S.à r.l., Luxembourg	29360	Viale Bodio Investments, S.à r.l., Luxembourg	29343
Iberica de Diagnostico y Cirugia Luxembourg S.A., Luxembourg	29336	Viamet Holding S.A., Luxembourg	29341
Iberica de Diagnostico y Cirugia Luxembourg S.A., Luxembourg	29340	Westing Petroleum S.A.H., Luxembourg	29352
Industrielle Beteiligung S.A., Luxembourg	29331	Wildanger House Technology, GmbH, Bergem	29370
Ipsen S.A., Luxembourg	29330	Worldwide Hotels (Luxembourg) S.A., Luxembourg	29359
		Yura S.A., Luxembourg	29340
		Yura S.A., Luxembourg	29340

29330

ELITEMODEL.COM S.A., Société anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 91, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 87.597.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE ANNUELLE

de la Société qui se tiendra aux termes de l'article 9 des statuts le 19 juin 2003 à 10.00 heures à l'étude ELVINGER, HOSS & PRUSSEN, 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. fixation d'une nouvelle date pour la tenue de l'assemblée annuelle après finalisation des états financiers de l'exercice 2002
2. démission de Monsieur Mourad Mecheri comme administrateur-délégué
3. élection d'un nouvel administrateur

Pour pouvoir assister à l'assemblée les actionnaires sont invités à produire leur certificat d'actions au porteur.

Pour la Société

A. Kittler / M. Esteves

Administrateur / Administrateur

I (03270/260/19)

**IPSEN, Société Anonyme,
(anc. MAYROY, Société Anonyme).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 48.865.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AE04968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(024502.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

**IPSEN, Société Anonyme,
(anc. MAYROY, Société Anonyme).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 48.865.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-AE04969, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(024505.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

GALAXY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: €3.309.375,-.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 73.667.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre du 5 mai 2003 adressée au Président du Conseil de Gérance de la Société que M. Patrice Garnier a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de Gérance de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE05078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024523.3/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

INDUSTRIELLE BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.599.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 octobre 2002, a été nommé aux fonctions d'Administrateur Monsieur Alessandro Brussi, via Monti 3/c, I-Monsalcone (GO) en remplacement de Monsieur Gorgio Facchini. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels de l'année 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023907.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

MEGAPODE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 93.186.

In the year two thousand three, on the second of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, acting in place of Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, actually prevented who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MEGAPODE S.A. (hereafter the «Corporation»), a société anonyme, having its corporate seat at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, incorporated by notarial deed on the twenty-fourth of March 2003, not yet published.

The meeting is chaired by Mister Hubert Janssen, master at law, residing in Torgny (Belgium).

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Flora Château, private employee, residing in Metz (France).

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at thirty-five thousand US Dollars (USD 35,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase to the extent of seventy-one million nine hundred ninety-four thousand five hundred sixty US Dollars (USD 71,994,560.-) in order to raise it from its present amount of thirty-five thousand US Dollars (USD 35,000.-) to seventy-two million twenty-nine thousand five hundred sixty US Dollars (USD 72,029,560.-) by the issue of seven million one hundred ninety-nine thousand four hundred fifty-six (7,199,456) new shares with a nominal value of ten US Dollars (USD 10.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription of all seven million one hundred ninety-nine thousand four hundred fifty-six (7,199,456) new shares as follows:

- PTARMIGAN HOLDINGS LTD	3,599,728 new shares
9, Columbus Centre, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands	
- SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V.	3,599,728 new shares
Drentestraat 24 BG, 1083HK Amsterdam, The Netherlands	
- Total	<u>7,199,456 new shares</u>

3. Full payment of seven million one hundred ninety-nine thousand four hundred fifty-six (7,199,456) new shares by contribution in kind in the total value of seventy-one million nine hundred ninety-four thousand five hundred sixty-two US Dollars (USD 71,994,562.-), consisting of the entire shareholding of ELEMENT SIX HOLDINGS ApS, a Danish Company, with registered office at c/o NMT MANAGEMENT ApS, Dampfaergevej 3, 2, DK 2100 Copenhagen, Denmark, inscribed at the Danish Commerce and Companies Agency under number 26302773, as follows:

- PTARMIGAN HOLDINGS LTD, prenamed	85.18 shares
- SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V., prenamed	85.18 shares
- Total	<u>170.36 shares</u>

4. Allocation of two US Dollars (USD 2.-) to the legal reserve of the Corporation.

5. Amendment of article 5, first paragraph of the Corporation's articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at seventy-two million twenty-nine thousand five hundred sixty US Dollars (USD 72,029,560.-) represented by seven million two hundred and two thousand nine hundred fifty-six (7,202,956) shares of ten United States Dollars (USD 10.-) each, fully paid up.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the capital to the extent of seventy-one million nine hundred ninety-four thousand five hundred sixty US Dollars (USD 71,994,560.-) in order to raise it from its present amount of thirty-five thousand US Dollars (USD 35,000.-) to seventy-two million twenty-nine thousand five hundred sixty US Dollars (USD 72,029,560.-) by the issue of seven million one hundred ninety-nine thousand four hundred fifty-six (7,199,456) new shares with a nominal value of ten US Dollars (USD 10.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The meeting resolved to agree to the subscription of all seven million one hundred ninety-nine thousand four hundred fifty-six (7,199,456) new shares as follows:

- PTARMIGAN HOLDINGS LTD, prenamed	3,599,728 new shares
- SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V., prenamed	3,599,728 new shares
- Total	<u>7,199,456 new shares</u>

Third resolution

Subscription - Payment

1. Thereupon PTARMIGAN HOLDINGS LTD, prenamed, declared to subscribe to three million five hundred ninety-nine thousand seven hundred twenty-eight (3,599,728) new shares and have them fully paid up in nominal value by a contribution in kind consisting of eighty-five comma eighteen (85.18) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, representing fifty percent (50%) of the shareholding of ELEMENT SIX HOLDINGS ApS, a Danish Company, with registered office at c/o NMT MANAGEMENT ApS, Dampfaergevej 3, 2, DK 2100 Copenhagen, Denmark, inscribed at the Danish Commerce and Companies Agency under number 26302773 (the «Contributed Company»), which are hereby transferred to and accepted by the Corporation at the value of thirty-five million nine hundred ninety-seven thousand two hundred eighty-one US Dollars (USD 35,997,281.-)

2. Thereupon SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V., prenamed, declared to subscribe to three million five hundred ninety-nine thousand seven hundred twenty-eight (3,599,728) new shares and have them fully paid up in nominal value by a contribution in kind consisting of eighty-five comma eighteen (85.18) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, representing fifty percent (50%) of the shareholding of ELEMENT SIX HOLDINGS ApS, prenamed, which are hereby transferred to and accepted by the Corporation at the value of thirty-five million nine hundred ninety-seven thousand two hundred eighty-one US Dollars (USD 35,997,281.-).

The total value of the two contributions in kind is declared by PTARMIGAN HOLDINGS LTD and SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V to be of seventy-one million nine hundred ninety-four thousand five hundred sixty-two US Dollars (USD 71,994,562.-), which valuation is accepted by the Corporation and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, which report concludes as follows:

Conclusion

«Based on the work performed, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind, which corresponds at least in number and nominal value to the seven million one hundred ninety-nine thousand four hundred fifty-six (7,199,456) new issued shares of ten US Dollars (USD 10.-) each and the allocation of two US Dollars (USD 2.) to the legal reserve. The total consideration is seventy-one million nine hundred ninety-four thousand five hundred sixty-two US Dollars (USD 71,994,562.-).»

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.»

Prementioned report, being initialed ne varietur shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Acceptance by the board of directors of MEGAPODE S.A.

Thereupon intervenes the board of directors of MEGAPODE S.A., here represented by Mister Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny (Belgium) prenamed, by virtue of a proxy, which will remain annexed hereto.

The board of directors, through its proxyholder, expressly agrees with the description of the contributions in kind, with their valuation, with the effective transfer of the contributed company and confirms the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

The meeting resolved to allocate two US Dollars (USD 2.-) to the legal reserve of the Corporation

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decided to amend article 5, first paragraph of the Corporation's articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at seventy-two million twenty-nine thousand five hundred sixty US Dollars (USD 72,029,560.-) represented by seven million two hundred and two thousand nine hundred fifty-six (7,202,956) shares of ten United States Dollars (USD 10.-) each, fully paid up.»

Variable rate capital tax exemption request

Insofar the contribution in kind consists of one hundred per cent (100%) of the shares of a company incorporated in the European Union (Denmark) to another company incorporated in the European Union (Luxembourg), the Corporation refers to article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges, in any form whatsoever, which will be borne to the Corporation as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately five thousand euros (EUR 5,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le deux mai

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEGAPODE S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, constituée suivant acte reçu en date du 24 mars 2003, non encore publié.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Château, employée privée, demeurant à Metz (France).

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente-cinq mille Dollars US (USD 35.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de soixante et onze millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent soixante Dollars US (USD 71.994.560,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente-cinq mille Dollars US (USD 35.000,-) à soixante-douze millions vingt-neuf mille cinq cent soixante Dollars US (USD 72.029.560,-) par la création et l'émission de sept millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent cinquante-six (7.199.456) actions d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription de toutes les sept millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent cinquante-six (7.199.456) actions nouvelles comme suit:

- PTARMIGAN HOLDINGS LTD.	3.599.728 nouvelles actions
9, Columbus Centre, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques	
- SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V.	3.599.728 nouvelles actions
Drentestraat 24 BG, 1083HK Amsterdam, Pays-Bas	
- Total.	<u>7.199.456 nouvelles actions</u>

3. Libération intégrale des sept millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent cinquante-six (7.199.456) nouvelles actions par apport en nature d'une valeur totale de soixante et onze millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent soixante-deux Dollars US (USD 71.994.562,-), composé de l'ensemble des actions de ELEMENT SIX HOLDINGS ApS, une société danoise, ayant son siège social au c/o NMT MANAGEMENT ApS, Dampfaergevej 3, 2, DK 2100 Copenhagen, Danemark, inscrite au «Danish Commerce and Companies Agency» sous le numéro 26302773, comme suit:

- PTARMIGAN HOLDINGS LTD, prénommée.	85,18 actions
- SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V., prénommée.	85,18 actions
- Total.	<u>170,36 actions</u>

4. Allocation de deux Dollars US (USD 2,-) à la réserve légale de la Société.

5. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-douze millions vingt-neuf mille cinq cent soixante Dollars US (USD 72.029.560,) représenté par sept millions deux cent deux mille neuf cent cinquante-six (7.202.956) actions d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune, toutes libérées intégralement.»

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante et onze millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent soixante Dollars US (USD 71.994.560,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente-cinq mille Dollars US (USD 35.000,-) à soixante-douze millions vingt-neuf mille cinq cent soixante Dollars US (USD 72.029.560,-) par la création et l'émission de sept millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent cinquante-six (7.199.456) actions d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver la souscription de toutes les sept millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent cinquante-six (7.199.456) actions nouvelles comme suit:

- PTARMIGAN HOLDINGS LTD, prénommée	3.599.728 nouvelles actions
- SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V., prénommée.....	3.599.728 nouvelles actions
- Total	7.199.456 nouvelles actions

Troisième résolution

Souscription - Paiement

1. PTARMIGAN HOLDINGS LTD, prénommée, déclare souscrire à trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-huit (3.599.728) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en nature de quatre-vingt-cinq virgule dix-huit (85,18) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant cinquante pourcents (50%) de l'actionariat de ELEMENT SIX HOLDINGS ApS, une société danoise, ayant son siège social au c/o NMT MANAGEMENT ApS, Dampfaergevej 3, 2, DK 2100 Copenhagen, Danemark, inscrite au «Danish Commerce and Companies Agency» sous le numéro 26302773 (la «Société Apportée»), qui sont par les présentes transférées et acceptées par la Société à la valeur de trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-un Dollars US (USD 35.997.281,-)

2. SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V., prénommée, déclare souscrire à trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-huit (3.599.728) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en nature de quatre-vingt-cinq virgule dix-huit (85,18) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant cinquante pourcents (50%) de l'actionariat de ELEMENT SIX HOLDINGS ApS, prénommée, qui sont par les présentes transférées et acceptées par la Société à la valeur de trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-un Dollars US (USD 35.997.281,-).

La valeur totale des apports en nature, que PTARMIGAN HOLDINGS LTD et SYNDIANED HOUDSTER EN FINANCIERINGSMIJ B.V. déclarent être de soixante et onze millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent soixante-deux Dollars US (USD 71.994.562,-), et dont l'estimation est acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base du travail presté, nous n'avons aucune observation à formuler quant à la valeur des apports en nature, qui correspond au moins en nombre et en valeur nominale aux sept millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent cinquante-six (7.199.456) actions nouvellement émises pour une valeur de dix Dollars US (USD 10,-) chacune et à l'attribution de deux Dollars US (USD 2,-) à la réserve légale. Le montant total considéré est de soixante et onze millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent soixante-deux Dollars US (USD 71.994.562,-).

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Acceptation par le Conseil d'Administration de MEGAPODE S.A.

Est alors intervenu le conseil d'administration de MEGAPODE S.A., ici représenté par Monsieur Hubert Janssen prénommé, en vertu d'une procuration qui restera annexée à la présente.

Le Conseil d'Administration, représenté par son mandataire, marque expressément son accord sur la description des apports en nature, sur leur évaluation, sur le transfert de la propriété des actifs apportés et confirme la validité des souscriptions et libération.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'allouer deux Dollars US (USD 2,-) à la réserve légale de la Société.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-douze millions vingt-neuf mille cinq cent soixante Dollars US (USD 72.029.560,-) représenté par sept millions deux cent deux mille neuf cent cinquante-six (7.202.956) actions d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune, toutes libérées intégralement.»

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en une contribution de 100% des titres d'une société ayant son siège social dans l'Union Européenne (Danemark) à une autre société ayant son siège dans l'Union Européenne (Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Château, H. Janssen, H. Hellinckx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, vol. 138S, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

J. Elvinger.

(024577.3/211/246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

MEGAPODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 93.186.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(024578.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

CONTINENTAL UNION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.605.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 mars 2003 que:

Délibération

L'assemblée transfère le siège social de la société au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'assemblée élit le nouveau conseil d'administration ainsi que le commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2003:

Administrateur

Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, lequel aura tous pouvoirs de signature individuelle dans tous les rapports de la société avec les banques.

Administrateur

Maître Christian-Charles Lauer, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Administrateur

Madame Carine Bittler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

FRECAP GLOBAL Inc. avec siège social à Tortola (B.V.I.)

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024487.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

MERCK-FINANZ HOLDING AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 9.108.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

MM. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, et François Moes, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour *MERCK-FINANZ HOLDING AG*

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03324. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024945.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

IBERICA DE DIAGNOSTICO Y CIRUGIA LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.589.

In the year two thousand three, on the fifth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of IBERICA DE DIAGNOSTICO Y CIRUGIA LUXEMBOURG, a «société anonyme», stock company having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, Avenue Monterey, R. C. Luxembourg section B number 63.589, incorporated by a deed established on the 2nd of March 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 418 of the 10th of June 1998; and whose Articles of Association have been amended by deed enacted on May 12, 1999, published in Mémorial C number 569 of July 23, 1999.

The meeting is presided by Mrs Corinne Bitterlich, employee with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Chantal Mathu, employee with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr David Penzo, employee with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the twelve thousand two hundred and thirty-seven (12,237) preferred class A shares, three thousand two hundred and sixty-two (3,262) preferred class B shares and five hundred and one (501) common shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Capital increase to the extent of ninety thousand one hundred fifty-two euros (EUR 90,152.-) in order to raise it from its present amount of ninety-six thousand one hundred and sixty-two euros (EUR 96,162.-) to one hundred eighty-six thousand three hundred and fourteen euros (EUR 186.314) by the issue of:

- eleven thousand and thirteen (11,013) new preferred class A shares without nominal value, vested with the same rights and obligations as the existing preferred class A shares, with a total issue premium of one million fifty-seven thousand three hundred and eighty-six euros (EUR 1,057,386.-);

- two thousand nine hundred and thirty-five (2,935) new preferred class B shares without nominal value, vested with the same rights and obligations as the existing preferred class B shares, with a total issue premium of three hundred fifty-two thousand four hundred and sixty-two euros (EUR 352,462.-);

- one thousand and fifty-two (1,052) new common shares without nominal value, without issue premium.

2) Agreement by the existing shareholders to the following subscriptions:

a) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS L.P. 1013 Center Road, Wilmington, Delaware 19805, USA, 9,829 preferred class A shares, for an amount of EUR 59,073.-, and a issue premium of EUR 943,752,271.-.

b) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS JERSEY LP 18 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, 1,184 preferred class A shares, for an amount of EUR 7,116.-, and a issue premium of EUR 113,633,749.-.

c) CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, Operations 1 Building New Castle Corporate Commons, New Castle, Delaware USA, 2,935 preferred class B shares, for an amount of EUR 17,640.-, and a issue premium of EUR 352,462.-.

d) CAPITAL VENTURE NOMINEE LIMITED c/o Clifford Chance, 200 Aldersgate Street, London EC1A 4JJ, 1,052 common shares, for an amount of EUR 6,323.-.

3) Subscription of all new shares and full payment of the nominal value and issue premium, where applicable.

4) Amendment of article five, first paragraph of the Company's articles of incorporation to give it the following wording:

«The corporate capital is set at one hundred eighty-six thousand three hundred and fourteen euros (EUR 186,314.), represented by twenty-three thousand two hundred and fifty (23,250) preferred class A shares, six thousand one hundred and ninety-seven (6,197) preferred class B shares and one thousand five hundred and fifty-three (1,553) common shares without a nominal value, fully paid up.»

5) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital to the extent of ninety thousand one hundred fifty-two euros (EUR 90,152) in order to raise it from its present amount of ninety-six thousand one hundred and sixty-two euros (EUR 96,162.-) to one hundred eighty-six thousand three hundred and fourteen euros (EUR 186,314.-) by the issue of:

- eleven thousand and thirteen (11,013) new preferred class A shares without nominal value, vested with the same rights and obligations as the existing preferred class A shares, with a total issue premium of one million fifty-seven thousand three hundred and eighty-six euros (EUR 1,057,386.-);

- two thousand nine hundred and thirty-five (2,935) new preferred class B shares without nominal value, vested with the same rights and obligations as the existing preferred class B shares, with a total issue premium of three hundred fifty-two thousand four hundred and sixty-two euros (EUR 352,462.-);

- one thousand and fifty-two (1,052) new common shares without nominal value, without issue premium.

Second resolution

The meeting, after having stated that the shareholders partially waived their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the new shares:

a) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS L.P. 1013 Center Road, Wilmington, Delaware 19805, USA, 9,829 preferred class A shares, for an amount of EUR 59,073.-, and a issue premium of EUR 943,752.271.-.

b) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS JERSEY LP 18 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, 1,184 preferred class A shares, for an amount of EUR 7,116.-, and a issue premium of EUR 113,633.749.-.

c) CITICORP Capital INVESTORS EUROPE LIMITED, Operations 1 Building New Castle Corporate Commons, New Castle, Delaware USA, 2,935 preferred class B shares, for an amount of EUR 17,640.-, and a issue premium of EUR 352,462.-.

d) Capital VENTURE NOMINEE LIMITED c/o Clifford Chance, 200 Aldersgate Street, London EC1A 4JJ, 1,052 common shares, for an amount of EUR 6,323.-.

Intervention - Subscription - Payment

a) Thereupon CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS L.P, prenamed, represented by Mrs Corinne Bitterlich, prenamed, by virtue of two of the aforementioned proxies;

declared to:

- subscribe to 9,829 new preferred class A shares and have them fully paid up in nominal value in the amount of EUR 59,073.- together with the assorted issue premium of EUR 943,752,271.-;

- do the necessary payment by contribution in cash, as was certified to the undersigned notary.

b) Thereupon CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS JERSEY LP, prenamed, represented by Mrs Corinne Bitterlich, prenamed, by virtue of two of the aforementioned proxies;

declared to:

- subscribe to 1,184 new preferred class A shares and have them fully paid up in nominal value in the amount of 7,116 together with the assorted issue premium of EUR 113,633,749.-;

- do the necessary payment by contribution in cash, as was certified to the undersigned notary.

c) Thereupon CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, prenamed, represented by Mrs Corinne Bitterlich, prenamed, by virtue of one aforementioned proxy;

declared to:

- subscribe to 2,935 new preferred class B shares and have them fully paid up in nominal value in the amount of EUR 17,640.- together with the assorted issue premium of EUR 352,462.-;

- do the necessary payment of the subscribed shares by contribution in cash, as was certified to the undersigned notary.

d) Thereupon CAPITAL VENTURE NOMINEE LIMITED, prenamed, represented by Mrs Corinne Bitterlich, prenamed, by virtue of one aforementioned proxy;

declared to:

- subscribe to 1,052 new common shares and have them fully paid up in nominal value in the amount of EUR 6,323.-;

- do the necessary payment of the subscribed shares by contribution in cash, as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at one hundred eighty-six thousand three hundred and fourteen euros (EUR 186,314), represented by twenty-three thousand two hundred and fifty (23,250) preferred class A shares, six thousand one hundred and ninety-seven (6,197) preferred class B shares and one thousand five hundred and fifty-three (1,553) common shares without a nominal value, fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately € 17,200.-.

Estimate

For registration purpose, the total increase of capital and issue premium are valued at € 1,500,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le cinq mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IBERICA DE DIAGNOSTICO Y CIRUGIA LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, R. C. Luxembourg section B numéro 63.589, constituée suivant acte reçu le 2 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 418 du 10 juin 1998; et dont les statuts ont été modifiés par acte en date du 12 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 569 du 23 juillet 1999.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne Bitterlich, employée privée avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Chantal Mathu, employée privée avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Penzo, employé avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les douze mille deux cent trente-sept (12.237) actions privilégiées de catégorie A, trois mille deux cent soixante-deux (3.262) actions privilégiées de catégorie B et cinq cent et une (501) actions ordinaires, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation de capital à concurrence de quatre-vingt-dix mille cent cinquante-deux euros (EUR 90.152,-), pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-seize mille cent soixante-deux euros (EUR 96.162,-) à cent quatre-vingt-six mille trois cent quatorze euros (EUR 186.314,-) par l'émission de:

- onze mille treize (11.013) nouvelles actions privilégiées de catégorie A sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions privilégiées de catégorie A existantes, moyennant une prime d'émission totale de un million cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-six euros (EUR 1.057.386,-);

- deux mille neuf cent trente-cinq (2.935) nouvelles actions privilégiées de catégorie B sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions privilégiées de catégorie B existantes, moyennant une prime d'émission totale de trois cent cinquante-deux mille quatre cent soixante-deux euros (EUR 352.462,-);

- mille cinquante-deux (1.052) nouvelles actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, et sans prime d'émission.

2) Acceptation par les actionnaires actuels des souscriptions suivantes:

a) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS L.P. 1013 Center Road, Wilmington, Delaware 19805, USA, 9.829 actions privilégiées de catégorie A, pour un montant de EUR 59.073,- et une prime d'émission de EUR 943.752,251,-.

b) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS JERSEY LP 18 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, 1.184 actions privilégiées de catégorie B, pour un montant de EUR 7.116,-, et une prime d'émission de EUR 113.633,749,-.

c) CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, Operations 1 Building New Castle Corporate Commons, New Castle, Delaware USA, 2.935 actions privilégiées de catégorie B, pour un montant de EUR 17.640,- et une prime d'émission de EUR 352.462,-.

d) CAPITAL VENTURE NOMINEE LIMITED c/o Clifford Chance, 200 Aldersgate Street London EC1A 4JJ, 1.052 actions ordinaires, pour un montant de EUR 6.323,-.

3) Souscription de toutes les nouvelles actions et libération intégrale de la valeur nominale et de la prime d'émission, le cas échéant.

4) Modification de l'article cinq, premier paragraphe des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-six mille trois cent quatorze euros (EUR 186.314,-), représenté par vingt-trois mille deux cent cinquante (23.250) actions privilégiées de catégorie A, six mille cent quatre-vingt-dix-sept (6.197) actions privilégiées de catégorie B et mille cinq cent cinquante-trois (1.553) actions ordinaires, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

5) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-dix mille cent cinquante-deux euros (EUR 90.152), pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-seize mille cent soixante-deux euros (EUR 96.162,) à cent quatre-vingt-six mille trois cent quatorze euros (EUR 186.314,-) par l'émission de:

- onze mille treize (11.013) nouvelles actions privilégiées de catégorie A sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions privilégiées de catégorie A existantes, moyennant une prime d'émission totale de un million cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-six euros (EUR 1.057.386,-);
- deux mille neuf cent trente-cinq (2.935) nouvelles actions privilégiées de catégorie B sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions privilégiées de catégorie B existantes, moyennant une prime d'émission totale de trois cent cinquante-deux mille quatre cent soixante-deux);
- mille cinquante-deux (1.052) nouvelles actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, et sans prime d'émission.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires actuels ont renoncé partiellement à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles:

- a) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS L.P. 1013 Center Road, Wilmington, Delaware 19805, USA, 9.829 actions privilégiées de catégorie A, pour un montant de EUR 59.073 et une prime d'émission de EUR 943.752,251,-.
- b) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS JERSEY LP 18 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, 1.184 actions privilégiées de catégorie B, pour un montant de EUR 7.116,-, et une prime d'émission de EUR 113.633,749,-.
- c) CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, Operations 1 Building New Castle Corporate Commons, New Castle, Delaware USA, 2.935 actions privilégiées de catégorie B, pour un montant de EUR 17.640,- et une prime d'émission de EUR 352.462,-.
- d) CAPITAL VENTURE NOMINEE LIMITED c/o Clifford Chance, 200 Aldersgate Street London EC1A 4JJ, 1.052 actions ordinaires, pour un montant de EUR 6.323,-.

Intervention - Souscription - Libération

a) Ensuite CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS L.P, prénommée, représentée par Madame Corinne Bitterlich, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré:

- souscrire à 9.829 nouvelles actions privilégiées de catégorie A, et les avoir intégralement libérées en valeur nominale pour un montant de EUR 59.073,- assorties d'une prime d'émission de EUR 943.752,251,-;
- effectuer la libération nécessaire par apport en numéraire, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

b) Ensuite CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS JERSEY LP, prénommée, représentée par Madame Corinne Bitterlich, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré:

- souscrire à 1.184 nouvelles actions privilégiées de catégorie A, et les avoir intégralement libérées en valeur nominale pour un montant de EUR 7.116,-, assorties d'une prime d'émission de EUR 113.633,749,-;
- effectuer la libération nécessaire par apport en numéraire, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

c) Ensuite CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, prénommée, représentée par Madame Corinne Bitterlich, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré:

- souscrire à 2.935 nouvelles actions privilégiées de catégorie B, et les avoir intégralement libérées en valeur nominale pour EUR 17.640,-, assorties d'une prime d'émission de EUR 352.462,-;
- effectuer la libération nécessaire par apport en numéraire, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

d) Ensuite CAPITAL VENTURE NOMINEE LIMITED, prénommée, représentée par Madame Corinne Bitterlich, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré:

- souscrire à 1.052 nouvelles actions ordinaires, et les avoir intégralement libérées en valeur nominale pour un montant de EUR 6.323,-, sans prime d'émission;
- effectuer la libération nécessaire par apport en numéraire, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq, premier paragraphe des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-six mille trois cent quatorze euros (EUR 186.314,-), représenté par vingt-trois mille deux cent cinquante (23.250) actions privilégiées de catégorie A, six mille cent quatre-vingt-dix-sept (6.197) actions privilégiées de catégorie B et mille cinq cent cinquante-trois (1.553) actions ordinaires, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de € 17.200,-.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant total de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évaluée à € 1.500.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Bitterlich, C. Mathu, D. Penzo, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, vol. 17CS, fol. 75, case 10. – Reçu 15.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

J. Elvinger.

(024584.3/211/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

IBERICA DE DIAGNOSTICO Y CIRUGIA LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.589.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(024585.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

YURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 49.617.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour YURA S.A.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Administrateur

M. Bogers

Administrateur-délégué

(024465.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

YURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 49.617.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 16 mai 2003 à 13.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002 sont approuvés;
- Le Bilan et le Compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2002, et l'affectation du résultat sont approuvés;
- Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour YURA S.A.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Administrateur-délégué

M. Bogers

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024466.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

VIAMET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 74.091.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 13 mai 2003

AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation à la réserve légale (5%)	505,15 EUR
Report sur l'exercice suivant	9.597,76 EUR
Bénéfice de l'exercice	<u>10.102,91 EUR</u>

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024468.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

VIALE BODIO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.610.

In the year two thousand three, on the twenty-seventh day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of VIALE BODIO INVESTMENTS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, incorporated by deed enacted on the 8 of December 2000, inscribed at trade register Luxembourg section B number 79.610, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 549, of July 19, 2001, whose articles of association have been amended by deed enacted on June 19, 2001, published in the Luxembourg Mémorial C n° 51, of 10 January 2002.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, residing at Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 20,000.- (twenty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 32,500.- (thirty-two thousand five hundred euros) by the issue of 800 (eight hundred) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), by contribution in cash.

2.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of the new shares by contribution in cash.

3.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner unanimously decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 20,000.- (twenty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 32,500.- (thirty-two thousand five hundred euros) by the issue of 800 (eight hundred) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros).

Second resolution

It is decided to admit to the subscription of the 800 (eight hundred) new shares VIALE BODIO, S.à r.l.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 800 (eight hundred) new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 20,000.- (twenty thousand euros) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 32,500.- (thirty-two thousand five hundred euros) represented by 1,300 (one thousand three hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée VIALE BODIO INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 79.610, constituée suivant acte reçu le 8 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 549, du 19 juillet 2001, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 19 juin 2001, publié au Mémorial C n° 51 du 10 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 20.000,- (vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 800 (huit cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), par apport en numéraire.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération des nouvelles parts sociales par apport en numéraire.

3.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 20.000,- (vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 800 (huit cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros).

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des 800 (huit cents) parts sociales nouvelles VIALE BODIO, S.à r.l.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 800 (huit cents) parts sociales nouvelles chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 20.000,- (vingt mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cents euros) divisé en 1.300 (mille trois cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Vol. 16CS, fol. 96, case 9. – Reçu 200 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

J. Elvinger.

(024587.3/211/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

VIALE BODIO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 79.610.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(024588.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

LYNCH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 65.900.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 5 mai 2003

Report de la perte de USD 6.035,11 en diminution du bénéfice reporté.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024471.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

NOVAELUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 64.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04626, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(024810.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

NAGRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 17.877.

Avec effet au 17 avril 2003, le siège social de la société a été transféré au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour NAGRO S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024765.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

CLEARSTREAM BANKING, Société Anonyme.
Registered office: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 9.248.

In the year two thousand and three, on the seventh of May.
Before Maître Frank Baden, notary, residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of CLEARSTREAM BANKING, (the «Company»), société anonyme having its registered office at 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 9.248), incorporated pursuant to a notarial deed on 28 September 1970, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 208 of 16 December 1970. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 September 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 238 of 12 February 2002.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Mr André Roelants, President and CEO, residing in Lintgen (L), in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Sylvie Lequeux, Manager, residing in Mont Saint Martin (F).

The meeting elected as scrutineer Mr Italo di Lorenzo, Manager, residing in Luxembourg (L).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 10.1. of the articles of incorporation;
2. Amendment of article 10.2. of the articles of incorporation;
3. Authorization to the board of directors to delegate the daily management of the Company to one or more of its members.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the present meeting has been convened by e-mail to the holders of ordinary shares and to the holders of non-voting preference redeemable shares.

IV. - That the present meeting, representing 100 % of the ordinary voting shares issued, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to amend the article 10.1. of the articles of incorporation to read as follows:

«10.1. The board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to two or more directors, managers or other agents who may act jointly.

The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.»

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to amend article 10.2. of the articles of incorporation to read as follows:

«10.2. In accordance with the above provisions, the board of directors shall delegate its day-to-day management as well as the representation of the Company towards third parties in relation with such management to an executive body (the «Group Executive Management» or «GEM») which determines and co-ordinates the management of the various departments and business lines of the Company.

The GEM shall report to the board of directors.»

Third resolution

The general meeting of shareholders authorizes the board of directors to delegate the day-to-day management as well as the representation towards third parties in relation with such management to one or more of its members.

There being no further business, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, 1, rue de Hoehenhof, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le sept mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S' est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLEARSTREAM BANKING, (la «Société») ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 9 248, constituée suivant acte notarié en date du 28 septembre 1970, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 208 du 16 décembre 1970. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 238 du 12 février 2002.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur André Roelants, President & CEO, demeurant à Lintgen (L),

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Lequeux, Manager, demeurant à Mont Saint Martin (F).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Italo di Lorenzo, Manager, demeurant à Luxembourg (L).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 10.1. des statuts;
2. Modification de l'article 10.2. des statuts;
3. Autorisation à donner au Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par e-mail adressé aux détenteurs des actions ordinaires et aux détenteurs des actions rachetables privilégiées sans droit de vote.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité des actions ordinaires ayant le droit de vote émises, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«10.1. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, à un ou plusieurs comité(s) exécutif(s) ou autre(s), qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à deux ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires qui peuvent agir conjointement.

Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir y compris le pouvoir de subdéléguer.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10.2. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«10.2. En accord avec les dispositions ci-dessus, le Conseil d'Administration déléguera la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société vis-à-vis des tiers en ce qui concerne cette gestion à un organe exécutif (le «Group Executive Management» ou «GEM») qui détermine et coordonne la gestion des différents départements et branches d'activité de la Société.

Le GEM fera son rapport au Conseil d'Administration.»

Troisième résolution

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société vis-à-vis des tiers dans le cadre de cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, rue de Hoehenhof, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Roelants, S. Lequeux, I. di Lorenzo et F. Baden

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, vol. 17CS, fol. 71, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Luxembourg, le 19 mai 2003

F. Baden.

(024612.2/200/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

CLEARSTREAM BANKING, Société Anonyme.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 9.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(024613.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

STILI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 93.470.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the seventh of April.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Mats Hoffsten, residing at Sigtunagatan 8, S-113 22, Stockholm, Sweden;
2. Ms Marie Eriksson, residing at Sigtunagatan 8, S-113 22 Stockholm, Sweden.

All of them represented by Mr Mikael Holmberg, company director, residing in Leudelange, Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The above mentioned proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above described capacities have drawn up the following Articles of Incorporation of a 'société anonyme' which they declare to form among themselves.

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ('Luxembourg') and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of STILI S.A.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object

The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital

The corporate capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty one Euros (EUR 31.-) each.

The authorised share capital of the Company is set at sixty two thousand Euros (EUR 62,000.-), divided into two thousand (2,000) shares with a par value of thirty one Euros (EUR 31.-) each.

The board of directors is authorised and empowered to:

- realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid for a period expiring 5 (five) years after the date of publication of the deed restating the Articles of Association of the Company and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorised corporate capital which up to then will not have been issued by the board of directors.

Following each increase of the corporate capital realised and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.

Art. 6. Shares

The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple bearer share certificates.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 7. Board of Directors

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors

The board of directors deliberates in accordance with the general deliberating rules applicable for ordinary meetings. However, the holding of a meeting is not compulsory as actions of the board of directors may also be taken by unanimous written consent of all directors. In such case, each of the directors shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax.

Art. 9. Powers of the Board of Directors

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 10. Delegation of Powers

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors or third party agents who are not required to be shareholders of the Company.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 11. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 12. Statutory Auditor

The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders of the Company.

The statutory auditor(s) shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV.- Meetings of shareholders

Art. 13. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 9 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 14. Annual General Meeting

The annual general meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Friday of October of each year, at 3.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Other General Meetings

The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 1/5 (one fifth) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Procedure, Vote

Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

Art. 17. Fiscal Year

The Company's accounting year begins on the first day of September and ends on the last day of August of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 18. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision taken of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 20. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory measures

Exceptionally, the first accounting year shall begin today and end on 31st August 2004. The annual general meeting of shareholders shall be held for the first time in the year 2004.

Subscription

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

1. Mats Hoffsten, prenamed: nine hundred and ninety nine shares	999
2. Marie Eriksson, prenamed: one share	1
Total: One hundred shares	1,000

All these shares have been fully paid up in cash. Therefore the amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately thousand seven hundred Euros.

Extraordinary general meeting

The above mentioned persons, representing the entire corporate capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I. The number of directors are set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2004:

1. Mr Mikael Holmberg, company director, born in Åker, Sweden, on June 22, 1959, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Mrs Nadine Gloesener, assistant manager, born in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, on January 12, 1973, residing at 53A, rue Principale, L-9190 Vichten, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Mr Mats Hoffsten, company director, born in Vallby, Sweden, on November 20, 1953, residing at Sigtunagatan 8, S-113 22 Stockholm, Sweden.

II. The number of statutory auditors are set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2004:

Mr Gilles Wecker, chief accountant, born in Dudelange, Luxembourg, on April 4, 1965, residing at 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

III. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to a third party agent.

The shareholders' meeting further resolved that the Company shall only be bound by the joint signatures of Mr Hoffsten together with Mr Holmberg or Mrs Gloesener.

IV. The registered office of the Company is established at L-2449 Luxembourg-City, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of who are known to the undersigned notary, by their names, surnames, civil status and residences, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Mr Mats Hoffsten, demeurant à Sigtunagatan 8, S-113 22 Stockholm, en Suède;

2. Ms Marie Eriksson, demeurant à Sigtunagatan 8, S-113 22 Stockholm, en Suède.

Tous les deux représentés par Mr Mikael Holmberg, directeur de société, demeurant à Leudelange, Luxembourg, suivant procurations sous seing privé.

La procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, reste annexée ne variateur au présent acte, afin d'être soumise ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société anonyme régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Chapitre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination STILI S.A.

Art. 2. Siège social

Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet

Le seul objet de la société est la prise de participations à Luxembourg et / ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la direction de son portefeuille.

De façon générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, pouvant en favoriser l'extension et le développement de son objet.

Art. 4. Durée

La société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital souscrit

Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisés en mille (1,000) actions avec une valeur nominative de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune.

Le capital d'actions autorisé de la société est fixé à soixante-deux mille Euros (EUR 62.000,-) divisés en deux mille (2.000) actions avec une valeur nominative de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créance ou de toutes autres manières;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

Suivant chaque augmentation de capital social réalisé et dûment stipulé dans un document légal fourni par la loi, le premier paragraphe de cet article 5 sera modifié de façon à refléter de la réelle augmentation; une telle modification sera certifiée conforme par le conseil d'administration ou par toute autre personne autorisée et mandatée par celui-ci pour cet objet.

Art. 6. Actions

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société a le droit d'émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III.- Conseil d'administration, nomination d'auditeurs

Art. 7. Conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les administrateurs doivent être élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant dépasser six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs suite à un décès, de retraite ou autre cause, les membres restants pourront élire suivant la loi un remplaçant pour cette vacance. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de sa prochaine séance.

Art. 8. Assemblées du conseil d'administration

Le conseil d'administration peut délibérer en accord avec les réglementations de délibération applicables à des réunions ordinaires. Cependant, toute réunion tenue n'est pas obligatoire, puisque des opérations du conseil d'administration peuvent être effectuées par un consentement unanime écrit de la part de tous les directeurs. Dans ce cas, chaque directeur doit recevoir le texte entier de chaque résolution ou décision à prendre, expressément dressé en écrit, transmis par courrier normal, électronique ou par télécopie.

Art. 9. Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de dispositions et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Délégation des pouvoirs

Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

Art. 11. Représentation de la société

Vis-à-vis de tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature conjointe ou individuelle des personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Nomination des Auditeurs

La société sera surveillée par un ou plusieurs auditeurs, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les auditeurs seront élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

Chapitre IV.- Assemblées des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 9 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 14. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois d'octobre de chaque année, à 15.00.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou les auditeurs peuvent ordonner d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être ordonnées si au moins 1/5 (un cinquième) du capital de la société l'exige.

Les assemblées générales, inclus l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger, si le conseil d'administration le juge nécessaire, qui sera définitif, en cas de force majeure.

Art. 16. Procédure, Vote

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Chapitre V.- Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale

L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente et un août de chaque année.

Le conseil d'administration et les auditeurs établissent les comptes annuels et le compte des profits et pertes. Ils soumettent ces documents ensemble avec un rapport des opérations de la société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle aux auditeurs qui établiront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

Art.18. Affectation des Profits

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital souscrit.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation

La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Chapitre VII.- Disposition générale

Art. 20. Disposition générale

Tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses lois modificatives.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) août 2004. L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois dans l'an 2004.

Souscription

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

1. Mats Hoffsten, prénommé: neuf cent quatre vingt dix-neuf actions	999
2. Marie Eriksson, prénommé: une action.	1
Total: mille actions	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à mille sept cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2004:

1. M. Mikael Holmberg, directeur de société, né à Aker, en Suède, le 22 juin 1959, demeurant à 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Mme Nadine Gloesener, directeur adjoint, née à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, le 12 janvier 1973, demeurant a 53a, rue Principale, L-9190 Vichten, Grand-Duché du Luxembourg;

3. M. Mats Hoffsten, directeur de société, né à Vallby, Suède, le 12 août, 1951, demeurant à Sigtunagatan 8, S-113 22, Stockholm, Suède.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1).

A été appelé comme commissaire statutaire pour l'assemblée générale annuelle en 2004:

M. Gilles Wecker, chef-comptable, né à Dudelange, Luxembourg, le 4 Avril 1965, demeurant à 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Suite aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale autorise par la présente le Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre d'une gestion journalière à une tierce personne.

L'assemblée générale a ensuite décidé que la Société n'est qu'à représenter que par les signatures conjointes de Monsieur Mats Hoffsten ensemble avec Monsieur Mikael Holmberg ou Madame Nadine Gloesener.

III. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg-Ville, 11, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Holmberg, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, vol. 138S, fol. 76, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

J. Elvinger.

(024916.3/211/382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

FINORA S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 19.077.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 13 mai 2003

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de EUR 4.929,01 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024475.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

WESTING PETROLEUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 12.363.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 2 mai 2003

AFFECTATION DU RESULTAT

Report du bénéfice de USD 2.983,09 sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024478.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

COSMOS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 88.001.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05546, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(024489.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

COSMOS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 88.001.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 avril 2003 que:

Délibération

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Par vote spécial, l'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

En exécution de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer l'activité de la société.

L'assemblée élit le nouveau conseil d'administration ainsi que le commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire:

Administrateur

Madame Carine Bittler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

Administrateur

Monsieur Marcel Recking, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

Administrateur

Monsieur Yves Schmit, employé privé, demeurant à Strassen

Commissaire aux comptes

FREECAP GLOBAL Inc., avec siège social à Tortola (B.V.I.)

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour la société

Signatures

Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024490.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

NEUTRAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.151.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau CHF 15.069.862,09

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

Signature.

(024814.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

SREI (GREECE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 87.986.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil de gérance du 28 février 2003

Le conseil de gérance prend la résolution de transférer le siège social de la société au:

9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Pour SREI (GREECE), S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024745.3/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

SELECT INVESTMENTS & MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 93.481.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-sixth of March.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

- The foundation BULLFINCH PRIVATE FOUNDATION, with its registered office at Kaya Richard J. Beaujon Z/N, Curaçao, (Netherlands Antilles),

here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, professionally residing at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing mandatory, acting as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.**Art. 2.** The company's name is SELECT INVESTMENTS & MANAGEMENT, S.à r.l.**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.**Art. 6.** The corporate capital is set at thirteen thousand euros (13,000.- EUR), represented by one hundred thirty (130) sharequotas of one hundred euros (100.- EUR) each, totally paid up, and subscribed by the sole shareowner the foundation BULLFINCH PRIVATE FOUNDATION, with its registered office at Kaya Richard J. Beaujon Z/N, Curaçao, (Netherlands Antilles).

All the shares have been totally paid up so that the amount of thirteen thousand euros (13,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers, if there is enough cash. Otherwise, the decision has to be taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five per cent (5%) of the net

profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2003.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at nine hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

- Mr Dennis Bosje, conseil, born in Amsterdam, (The Netherlands), on November 20th, 1965, professionally residing at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, and

- Mr Gérard Matheis, conseil, born in Luxembourg, on December 4th, 1962, professionally residing at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

are appointed as managers for an unlimited duration.

The company is bound in all circumstances by the sole signature of any one manager.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon I^{er}.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La fondation BULLFINCH PRIVATE FOUNDATION, avec siège social à Kaya Richard J. Beaujon Z/N, Curaçao, (Antilles Néerlandaises),

ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de SELECT INVESTMENTS & MANAGEMENT, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui est membre du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR), représenté par cent trente (130) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées et souscrites par l'associée unique la fondation BULLFINCH PRIVATE FOUNDATION, avec siège social à Kaya Richard J. Beaujon Z/N, Curaçao, (Antilles Néerlandaises).

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de treize mille euros (13.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par la gérance, s'il y a assez de liquidités. Sinon, la décision est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

- Monsieur Dennis Bosje, conseil, né à Amsterdam, (Pays-Bas), le 20 novembre 1965, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et

- Monsieur Gérard Matheis, conseil, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

sont nommés gérants pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2003, vol. 522, fol. 3, case 10. – Reçu 130 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 22 avril 2003. J. Seckler.

(024972.3/231/293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

SREI ISHIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.000,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 78.946.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil de gérance du 28 février 2003

Le conseil de gérance prend la résolution de transférer le siège social de la société au:

9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Pour SREI ISHIN, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05218. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(024746.3/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

SREI (SPAIN), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EURO 1.179.268,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 80.098.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil de gérance du 28 février 2003

Le conseil de gérance prend la résolution de transférer le siège social de la société au:

9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Pour SREI (SPAIN), S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05217. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(024749.3/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

CEP D'OR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5429 Hettermillen, 15, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 51.253.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE00527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Signatures.

(024811.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

WORLDWIDE HOTELS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 52.832.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(024815.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

ARVEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.036.

Avec effet au 17 avril 2003, le siège social de la société a été transféré au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour ARVEM S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03210. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(024767.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

PENISOLA ESTATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 80.907.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil de gérance du 28 février 2003

Le conseil de gérance prend la résolution de transférer le siège social de la société au:
9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Pour PENISOLA ESTATES, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05215. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(024753.3/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

1907 HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 73.979.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AE00040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour 1907 HOLDING, S.à r.l.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(024826.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

**MAINSOFT S.A., Société Anonyme,
(anc. CONNECTIONS SYSTEMS S.A.).**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 28.951.

L'an deux mille trois, le quatorze avril.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

- Monsieur Georges Puttemans, administrateur de société, né à Bierbeek (B) le 29 juin 1948, demeurant à L-7740 Colmar-Berg, 21, avenue Gordon Smith,

- Monsieur Théophile Vanmeeuwen, administrateur de société, né à Leopoldsburg (B) le 4 février 1947, demeurant à L-7740 Colmar-Berg, 21, avenue Gordon Smith,

- la société HARVARD BUSINESS SERVICES Inc., ayant son siège social à 19958-9776 Delaware, 25, Greystone Manor Lewes, enregistrée sous le numéro 35294-83, ici valablement représentée par Monsieur Georges Puttemans, pré-qualifié.

Lesquels ont démontré au notaire instrumentant, au moyen d'une cession d'actions sous seing privé, être les seuls actionnaires de la société CONNECTIONS SYSTEMS S.A., avec siège à Strassen, 80, rue des Romains, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 1988, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 28.951,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 10 août 2000, publié au Mémorial C numéro 153 du 28 février 2001.

Ensuite, les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir renoncé à toute convocation supplémentaire, ils ont requis le notaire d'acter comme suit leurs résolutions toutes prises à l'unanimité:

Résolution: Changement de dénomination sociale

La société prend désormais le nom de MAINSOFT S.A.

L'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MAINSOFT S.A.»

Résolution: Transfert du siège social

Le siège de la société est transféré à L-1946 Luxembourg, 11, rue Louvigny.

Le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. alinéa premier.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.»

Résolution: Conseil d'Administration

L'assemblée accepte la démission des administrateurs:

- Monsieur Francis Crucifix, employé privé, né à Lisogne (B) le 18 août 1949, demeurant à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains,

- Madame Odette Wislez, sans état, née le 27 août 1930 à Ensival (B), demeurant à (B) Braine l'Alleud, 22, allée de la Chevauchée,

- Madame Christiane Pimenta, employée privée, née le 8 août 1948 à Mont-Saint-Martin (F), demeurant à Lamadeleine, 76, rue des Prés,

et leur accorde pleine et entière décharge de leur mandat.

Sont élus administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Georges Puttemans, administrateur de société, né à Bierbeek (B) le 29 juin 1948, demeurant à L-7740 Colmar-Berg, 21, avenue Gordon Smith,

- Monsieur Théophile Vanmeeuwen, administrateur de société, né à Leopoldsburg (B) le 4 février 1947, demeurant à L-7740 Colmar-Berg, 21, avenue Gordon Smith,

- La société HARVARD BUSINESS SERVICES Inc., ayant son siège social à 19958-9776 Delaware, 25, Greystone Manor Lewes, enregistrée sous le numéro 35294-83.

Monsieur Georges Puttemans est nommé administrateur-délégué.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou bien par les signatures conjointes de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Résolution: Commissaire aux comptes

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes:

Madame Gabrielle Roels, employée privée, née à Wepion (B) le 16.7.1950, demeurant à (B) Jambes, 82, avenue du Petit Sart,

et lui donne pleine et entière décharge de son mandat.

Puis l'assemblée élit comme nouveau commissaire aux comptes pour un an, renouvelable:

Monsieur Francis Crucifix, employé privé, né à Lisogne (B) le 18.8.1949, demeurant à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

Résolution: Objet social

L'objet social est modifié de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg et à l'étranger:

la conception, l'élaboration, le développement, la gestion, la maintenance, la commercialisation, l'importation, l'exportation et la distribution de solutions et programmes informatiques, tant matériels que logiciels, la formation et le consulting ainsi que tous services informatiques, sous quelque forme que ce soit.

A cette fin et en général, la société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter la réalisation de l'objet social, son extension ou son développement.

La société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, qui s'étaient au préalable identifiés au moyen de leurs cartes d'identité, tous ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Puttemans, T. Vanmeeuwen, C. Mines.
Enregistré à Capellen, le 17 avril 2003, vol. 427, fol. 3, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 15 mai 2003.

C. Mines.

(023412.3/225/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

SREP FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.125,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 78.462.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil de gérance du 28 février 2003

Le conseil de gérance prend la résolution de transférer le siège social de la société au:
9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Pour SREP FRANCE, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05216. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024751.3/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

TELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 61.193.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE03975, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(024817.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

MEDIANET GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 93.414.

STATUTES

In the year two thousand three, on the ninth of May.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., with registered office at East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama City, Republic of Panama,

here represented by

Ms Gerty Van De Sluis-Marter, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney.

2. WIMMER OVERSEAS CORP., with registered office at East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama City, Republic of Panama,

here represented by

Ms Gerty Van De Sluis-Marter, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney.

Said power of attorney, after having been initialed *ne varietur* by the appearing parties and by the notary being instrumental for this deed, shall remain attached to these presents and shall be submitted, together therewith, to all legal formalities.

Such appearing parties have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation which they form between themselves:

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of MEDIANET GROUP HOLDING S.A.

Art. 2. The corporation is established for an undetermined period.

Art. 3. The object of the corporation is the holding of participations, in any form, in Luxembourg companies and foreign companies the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The corporation may however participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies and by article two hundred and nine of the law on commercial companies of August tenth, nineteen hundred and fifteen amended.

Art. 4. The registered office of the corporation is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the corporation at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The authorised capital of the company is fixed at one million Euro (1,000,000.- EUR), consisting of ten thousand (10,000) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The subscribed capital is set at thirty-seven thousand Euro (37,000.- EUR), consisting of three hundred seventy (370) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, capital which have been entirely paid in.

The authorised and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 19 hereof.

Furthermore the board of directors is authorised, during a period of five years after the date of these articles of incorporation, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorised to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law. A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two directors.

The corporation may issue certificates representing bearer shares. These certificates will be signed by two directors.

The corporation will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the corporation.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on Monday the 1st day of the month of April at 10.00 a.m. and for the first time in 2004.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period, which may not exceed six years, and they shall hold office until their successors are elected.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least seven business days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at an hour and place which has been previously set by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

In the event that any director or officer of the corporation may have any interest opposite to the interests of the corporation in any transaction of the corporation (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such interest and shall not consider or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 13. The corporation may indemnify any director or employee, and his heirs, executors and administrators, against any loss or damage (including, without limitation, legal fees and expenses and any amounts paid in virtue of any judgement or in settlement of any litigation) incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or employee of the corporation or, at its request, of any other corporation of which the corporation is a shareholder or creditor, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters as are covered by settlement as to which the corporation is advised by counsel that the person to be indemnified was not liable for gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. The corporation will be bound by the joint signature of two directors or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 15. The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office that may not exceed six years.

Art. 16. The accounting year of the corporation shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2003.

Art. 17. From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion in the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 18. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which should determine their powers and their compensation.

Art. 19. These articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirement provided by the laws of Luxembourg.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto, as well as the law of July thirty-first, nineteen hundred and twenty-nine on holding companies.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed Capital	Paid-in Capital	Number of shares
1. PEACHWOOD	18,500	18,500	185
2. WIMMER	18,500	18,500	185
Total:	37,000	37,000	370

Proof of such payments has been given to the undersigned notary so that the amount of thirty-seven thousand Euro (EUR 37,000.-) is as of now available to the corporation.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

General meeting of shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditors at one.

2. The following persons are appointed directors:

a. Mr René Faltz, lawyer, residing in Luxembourg,

b. Mr Thomas Felgen, lawyer, residing in Luxembourg,

c. Mr Franck Provost, manager, residing in Luxembourg.

3. Has been appointed statutory auditor:

SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., having its registered office in L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

4. The address of the corporation is set at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in 2009.

6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers up to the article 12 of the by-laws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le neuf mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., établie et ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama City, République de Panama,

ici représentée par

Madame Gerty Van De Sluis-Marter, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. WIMMER OVERSEAS CORP., établie et ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama City, République de Panama,

ici représentée par

Madame Gerty Van De Sluis-Marter, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé reçu en date du

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de MEDIANET GROUP HOLDING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding et par l'article deux cent vingt-neuf sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente-sept mille Euros (EUR 37.000,-), représenté par trois cent soixante-dix (370) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-), entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million Euros (EUR 1.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 19 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} lundi du mois d'avril à 10.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administrateurs peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, conformément aux textes légaux applicables.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins sept jours ouvrables avant le jour prévu pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation.

On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la société aurait un intérêt opposé aux intérêts de la société dans quelque affaire (autre que celui découlant de fait de ses fonctions de directeur, administrateur, fondé de pouvoir ou employé au sein de l'autre partie contractante) pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir informera le conseil d'administration de cet intérêt opposé, et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de l'intérêt opposé de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. La société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de toute perte ou dommage (y compris, mais sans que cette énumération ne soit limitative, les frais judiciaires ainsi que toutes autres sommes déboursées sur base d'un jugement ou d'un arrangement extrajudiciaire de n'importe quel litige) occasionnés par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la société ou pour avoir été, à la demande de la société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière, sauf le cas où dans pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour les litiges couverts par l'arrangement et si la société est informée par son conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'est pas responsable pour négligence grave ou mauvaise administration. Ce droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 14. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 15. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 16. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 17. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel que prévu à l'article 5 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives, ainsi qu'à la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1. PEACHWOOD	18.500	18.500	185
2. WIMMER	18.500	18.500	185
Total:	37.000	37.000	370

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente-sept mille euros (EUR 37.000,-) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimés à la somme de mille huit cents Euros (EUR 1.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur René Faltz, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg,
 - b) Monsieur Thomas Felgen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg,
 - c) Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., avec siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
4. L'adresse de la société est fixée au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2009.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Van de Sluis-Marter, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2003, vol. 888, fol. 32, case 7. – Reçu 370 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mai 2003.

B. Moutrier.

(023821.3/272/427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

CANILLAC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.388.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 janvier 2003

- La cooptation de Madame Antonella Graziano, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni, démissionnaire, est ratifiée;

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée;

- Les mandats d'administrateurs de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé demeurant au 19, rue Batty Weber L-5254 Sandweiler, de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant au 20, rue Woiwer L-4687 Differdange, de Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009;

- Le mandat de commissaire aux comptes de société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme 13 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Certifié sincère et conforme

CANILLAC HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024989.3/795/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

29370

DE FELICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4810 Rodange, 249, rue du Klopp.
R. C. Luxembourg B 60.736.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 8 mai 2003, numéro 2003/0691 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 14 mai 2003, volume 427, folio 11, case 12, que la société à responsabilité limitée DE FELICE, S.à r.l., avec siège social à L-4810 Rodange, 249, rue du Klopp, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 4 septembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 689 du 9 décembre 1997, modifiée suivant assemblée générale du 6 avril 2000, publiée au Mémorial C, numéro 555 du 3 août 2000,

a été dissoute avec effet au 8 mai 2003.

La société n'a plus d'activités.

Décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société Monsieur Marco De Felice.

Celui-ci a déclaré en outre que la liquidation de la société prédite a été achevée et il déclare assumer tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années au domicile de Monsieur De Felice à L-4810 Rodange, 249, rue du Klopp.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 mai 2003.

A. Weber.

Notaire

(025000.3/236/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

WILDANGER HOUSE TECHNOLOGY, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3316 Bergem, 9, rue Basse.
H. R. Luxemburg B 83.292.

—
AUFLÖSUNG

Auszug

Es geht aus einer Urkunde aufgenommen durch Notar Alex Weber, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen, am 12. Mai 2003, Nummer 2003/0698 des Repertoriums, einregistriert zu Capellen, am 14. Mai 2003, Band 427, Blatt 12, Fach 3, hervor dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung WILDANGER HOUSE TECHNOLOGY, GmbH, mit Sitz in L-3316 Bergem, 9, rue Basse, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 18. Juli 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 100 vom 18. Januar 2002, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 9. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 414 vom 14. März 2002,

aufgelöst wurde rückwirkend auf den 31. Dezember 2002.

Die Gesellschaft hat ihre Aktivitäten eingestellt.

Die alleinige Gesellschafterin übernimmt die ganzen Aktiva und Passiva.

Dem Geschäftsführer Herrn Frank Wildanger wird Entlast von seiner Funktion erteilt.

Die Geschäftsbücher und -dokumente werden während der gesetzlichen Frist von fünf Jahren in der Wohnung von Frau Gisela Wildanger, wohnhaft in D-97249 Eisingen, Gartenstrasse 18, aufbewahrt.

Für Auszug, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Niederkerschen, den 22. Mai 2003.

A. Weber.

(025003.3/236/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

EURO INVEST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.129.

—
En application de l'article 2 des statuts, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg, à L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour avis sincère et conforme

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024927.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

ELITIUS & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 79.183.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05501, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(024493.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

ELITIUS & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 79.183.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 avril 2003 que:

Délibération

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Par vote spécial, l'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

L'assemblée élit le nouveau conseil d'administration ainsi que le commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2004:

Administrateur

Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant à Neuhaeusgen

Administrateur

Maître René Faltz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg

Administrateur

Maître Christian-Charles Lauer, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes

FRECAP GLOBAL Inc., avec siège social à Tortola (B.V.I.)

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour la société

Signatures

Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024495.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

SILVER STONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 53.152.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 26 juillet 2002

Résolution

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 22, boulevard Royal, L-2952 Luxembourg, au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04597. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024830.3/1172/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

CAMELI & CO FINANCE (HOLDING) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 27.717.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AE04965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(024504.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

CAMELI & CO FINANCE (HOLDING) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 27.717.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 février 2003

L'assemblée décide de reporter la perte de USD 21.275.851,59 à nouveau et donne décharge à Monsieur Giovanni Marciani, liquidateur.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024501.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

ACTIVE CAPITAL SECURITIES HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 60.862.

—
Commissaire aux comptes

INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Conseil d'Administration

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., demeurant 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., demeurant 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

IB MANAGEMENT SERVICES S.A., demeurant 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale Annuelle reportée des Actionnaires, tenue au siège social de la Société, en date du 30 avril 2003, a décidé d'approuver les comptes au 31 décembre 2001, ceux-ci ne comportant ni bénéfice ni perte.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04842. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024507.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

MULTIFLEX S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 38.405.

—
En sa qualité de domiciliataire, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. a dénoncé le siège social de la société MULTIFLEX S.A. en date du 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024977.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

BUREAU SERVICE LAURENT & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 80.656.

—
En application de l'article 2 des statuts, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg, à L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour avis sincère et conforme

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024931.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

HERSEN PRODUCTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 78.265.

—
En application de l'article 2 des statuts, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg, à L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour avis sincère et conforme

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024938.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

MENELAUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.943.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 31 mars 2003

En conformité avec l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les articles 4 et 5 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a décidé de procéder au rachat de 2.912 (deux mille neuf cent douze) actions rachetables MENELAUS S.A. au prix de €336,42 (trois cent trente-six euros et quarante-deux cents) par action soit pour une montant total de €1.000.176,66 (un million cent soixante-seize euros et soixante-six cents)

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Certifié sincère et conforme

MENELAUS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024979.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

BUNDY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.629.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 juin 2002

Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

BUNDY HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024994.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

VADOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.798.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 mars 2003.

- La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

- La cooptation de Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., société anonyme à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 uxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2003.

Certifié sincère et conforme

VADOR INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024980.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

LAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 83.258.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 novembre 2002

- La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

- La cooptation de Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., société anonyme à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 uxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2006.

Fait à Luxembourg, le 4 novembre 2002.

Certifié sincère et conforme

LAFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04858. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024984.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

ALISON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.756.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue exceptionnellement le 24 février 2003.*

- La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

- La cooptation de Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., société anonyme à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 uxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 24 février 2003.

Certifié sincère et conforme
ALISON INVESTMENTS S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04857. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024987.3/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

FINANTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.055.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 avril 2003.

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St. Helier, JE 2 RA Jersey, Channel Islands, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 3 avril 2003.

Certifié sincère et conforme
FINANTEX S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024990.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

MULTIFLEX S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 38.405.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2003

- Les démissions en tant qu'administrateur de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen, de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant au 66, cité Schmiedenacht, L-4993 Sanem et de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale et la démission de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, de son mandat de commissaire sont acceptées.

Décharge spéciale est donnée aux administrateurs pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la date de la présente Assemblée.

- Le siège social de la société est dénoncé avec effet au 4 avril 2003.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2003.

Certifié sincère et conforme
Pour MULTIFLEX S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024992.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

EURODATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 13.710.

Le bilan au 31 mai 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(024318.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

GERAM INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.372.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 janvier 2003

- Les mandats d'administrateurs de Monsieur François Mesenburg, employé privé, 95, rue Principale, L-6833 Biber, de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, 159, Mülhenweg, L-2155 Luxembourg, de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald et de Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de trois ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de trois ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Fait à Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Certifié sincère et conforme

GERAM INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04837. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024993.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

PROMOFI, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.750.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 25 avril 2003.

1. La société COMPAGNIE DE REVISION, ayant manifesté son intention de ne pas poursuivre son mandat de commissaire aux comptes, la société ERNST & YOUNG, Réviseurs d'entreprises, 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

PROMOFI

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04841. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024995.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

DUDINKA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.945.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 mars 2003.

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement de la société LOUV LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire de l'an 2004.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2003.

Certifié sincère et conforme

DUDINKA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024997.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.
